



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
08/02/2024

Date d'affichage :
14/02/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 18
Excusés-représentés : 4
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 février 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, M CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, MARCHAND Nicolas.

Etaient excusés-représentés :

M GANTIEZ Christian représenté par Mme MASUREL Anne
Mme LENAIN Manon représentée par Mme BOURBOTTE Nathalie
M SIX Philippe représenté par Mme DELORY Claire
M FOUCART Bruno représenté par M BOCQUILLON Sébastien

Etait excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 09/2024

Objet : Activités extra-scolaires communales été 2024 - Tarifs et modalités

Vu la délibération n°18/2023 du 20 mars 2023,

Afin de proposer des activités pour les jeunes pendant les vacances d'été, la municipalité propose la mise en place d'un centre de loisirs pour les 3-13 ans complété par une activité camping à destination des 10-14 ans ainsi qu'un accueil ados pour les 12-17 ans.

L'ensemble de ces activités nécessite une inscription préalable et sont ouvertes en priorité aux résidents de la commune **sous réserve des places disponibles.**

De même, la municipalité se réserve le droit d'ouvrir ou non le centre en fonction du nombre d'inscriptions.

Le règlement des accueils de loisirs pour les petites vacances s'applique également à ces activités (sauf dispositions précisées dans la présente délibération).

L'accueil collectif de mineurs

La municipalité propose la création d'un accueil collectif de mineurs pour la période du 8 juillet 2024 au 02 août 2024 pour les enfants scolarisés en 2023/2024, âgés de 3 à 13 ans. Cet accueil se déroule dans les locaux de l'école Victor Hugo de Houplin-Ancoisne ainsi que les salles communales.

Les inscriptions s'effectueront du lundi 29 avril 2024 au dimanche 12 mai 2024. Afin de favoriser l'organisation des activités, l'inscription se fait à la semaine et vaut engagement pour les périodes désignées.

L'accueil se déroulera du lundi au vendredi de 9h à 17h. Un service de garderie sera proposé le matin de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

En outre, l'accueil de loisirs sera assuré par une Directrice diplômée et des animateurs qualifiés, conformément à la réglementation en la matière. Le nombre d'animateurs recrutés s'effectuera en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont identiques à ceux appliqués lors des activités extrascolaires pendant les petites vacances.

Les modalités de réservations ainsi que les tarifs de garderie sont ceux des tarifs périscolaires appliqués en période scolaire.

Le camping

En complément du centre de loisirs, les enfants âgés de 10 ans à 14 ans (nés entre 2010 et 2014) peuvent s'inscrire à un camping qui se déroule du 22 juillet 2024 au 26 juillet 2024 soit 4 nuitées.

- Le séjour aura lieu au parc de nature et de loisirs Marcel Cabiddu de Wingles.
- Les inscriptions s'effectueront du lundi 29 avril 2024 au dimanche 12 mai 2024.
- Ce séjour est composé d'activités sportives et nautiques, c'est pourquoi l'enfant doit avoir le brevet de natation 25m avec immersion avant le départ du séjour.

Tarifs

Quotients	4 nuitées
< 500	26,00 €
< 800	60.00 €
< 1100	84.00 €
< 1 500	96.00 €
> 1 500	110.00 €
Extérieurs	+ 80.00 € en sus du tarif houplinois

L'accueil Ados

Pour les enfants âgés de 12 à 17 ans (nés entre 2007 et 2010), un programme d'activité à la carte est proposé pour la période du 15 juillet 2024 au 26 juillet 2024.

Les activités proposées sont variées afin de toucher un public aux attentes différentes, elles sont sportives, culturelles ou ludiques.

Certaines activités nécessitent soit la possession de la carte de transport PASS PASS (gratuite pour tous les mineurs résidents sur le territoire de la Mél) soit le brevet de natation 25 m avec immersion.

Les inscriptions s'effectueront via des permanences permettant de renseigner les familles et les tarifs seront définis par arrêté conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Ceci exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ avec 22 voix pour

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

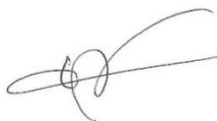
- **DE CRÉER** des activités à destination des jeunes pour l'été 2024 telles que définies ci-dessus,
- **D'APPROUVER** les tarifs énoncés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tout document concourant à la réaction de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ